



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : f.thuillier@ch-meaux.fr

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)

Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Argenteuil

Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

Le 19 décembre 2003

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes

Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers
et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@pssl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j.l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gérontologie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens
Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 35 38 56

e-mail : f.blanchon@ch-meaux.fr

SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : nskurnik@yahoo.fr

SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : D. Sebbe

Tel : 02 97 28 40 86

e-mail : domlouam@aol.com

SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des
Hôpitaux et Etablissements de Soins
Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : marcangebault@chsp.asso.fr

SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr

Communiqué

Réorganisation interne des hôpitaux : avancées dans la négociation

Comme annoncé lors de la réunion de négociation tenue le 11 décembre avec le ministre de la santé, une nouvelle version du projet de réorganisation interne des hôpitaux nous a été transmise. Cette version intègre un bon nombre des amendements et exigences que la CMH avait explicités ces dernières semaines et formulés lors de son assemblée générale du 4 décembre 2003.

Les hôpitaux seront organisés en pôles et services médicaux. Les pôles seront la référence de gestion, les services médicaux scellent l'organisation médicale et scientifique. La nomination des chefs de services sur une liste d'aptitude nationale permettra de valider et de reconnaître la compétence. Le recours au niveau national en cas de litige devrait permettre une réorganisation sans révolution.

La CMH avait demandé que les équilibres de composition du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la représentation des personnels médicaux et non médicaux soit revisitée ; elle avait demandé que la CME soit rétablie dans ses prérogatives notamment au niveau des différentes étapes de prévision et de réalisation du budget et des tableaux des emplois ; elle avait demandé que soient retirés les articles portant sur la politique d'intéressement dont le moins de l'on puisse dire et qu'ils ne répondaient pas aux attentes de la communauté médicale. Sur ces différents points la CMH a été entendue. Enfin, la création de comités médicaux administratifs qui doit permettre à la communauté hospitalière de retrouver une responsabilité forte dans la vie de l'hôpital se fera selon une composition à parité impliquant, de façon démocratique, la CME.

Nous attendons que lors du tour de finalisation de ces négociations annoncé début janvier un accord puisse être trouvé sur les réserves encore contenues dans ce texte. Parmi celles ci les conditions de créations des services et la réaffirmation de la spécificité des secteurs psychiatriques devront être clarifiés. L'identité des équipes médicales constituant les services ne doit pas être accessoire à la création des pôles comme le texte le laisse entendre mais structurant pour l'organisation de l'hôpital. Il s'agit d'un point essentiel dont dépendra notre position finale.